



Comité Régional d'Esgrime
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

**COMPTE RENDU RÉUNION COMITE DIRECTEUR
DU CREO DU 4 JUILLET 2020
Visio conférence 10h**

Membres présents du Comité Directeur :

Monsieur CARRIÉ Jean-Christian - Président
Monsieur CHARLET Marc
Maître CHAMPAIN Grégoire
Maître DECHAMPS Firmin
Madame HELGUERS Chantal
Madame LE SAUX Catherine
Monsieur MORENO Fabien
Monsieur PALPACUER Daniel
Maître PARIZEL Éric
Monsieur TOULOTTE Jean Luc
Maître TURA Jean

Cadres Techniques :

Maître CARRIER Magali
Maître TOUYA Damien

Secrétaires :

Madame GROTTA Sabine
Madame RICHARD Élisabeth

Absent : TOUYA Francis – BOSC Evelyne – CARPENE Michel – GOUBERT Jean-Michel
GRASSET Brigitte – HIRT Bruno – KAYSER Sabrina – MALHAUTIER Samuel –
MAUDELONDE Thierry – NOUAILLES Jean-Michel – RIBOREAU Yves – SICART
Stéphanie – THERIN Virginie

1- Règlement Sportif du CREO :

Le Règlement Sportif a été établi par nos Conseillers Techniques en relation avec les Commissions d'Armes. Maître Magali CARRIER présente ce Règlement Sportif très brièvement car ce dernier a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Directeurs par mail.

Précisions données suites aux questions des membres du CD :

- Monsieur MORENO Fabien, Président du Club de Villefranche : Concernant les Vétérans, une épreuve par équipe à l'épée aura lieu lors des Championnats Occitanie. Pourquoi 3 TR pris en compte pour le classement régional ? Car il y a un CN d'organisé en Occitanie.

- Maître CHAMPAIN Grégoire (Membre de l'ETR) : La place attribuée aux tireurs venant de l'extérieur sera soit 999 ou dernier des inscrits. Les Championnats Occitanie seront fermés pour toutes les armes et catégories. Il souligne le très bon travail d'Elisabeth RICHARD pour la mise à jour des classements, elle est très réactive.
- Madame LE SAUX Catherine (Co-Présidente du Club de Ramonville) : Pourquoi 1 Championnat Sénior à l'Épée + 1 Championnat N3 ?
Maître Magali CARRIER confirme qu'il n'y a pas de possibilité de scinder les épreuves, le calendrier ne le permet pas. De plus, pour la saison 2019/2020 cela avait été fait et seulement 2 équipes y avaient participé.

Pour les quotas des Championnats de France M17, Madame LE SAUX demande l'obligation de participer à un CN.

Maître Magali CARRIER précise que cela n'est pas nécessaire car le Classement Régional en tient compte, un fort coefficient est appliqué pour les Circuits Nationaux.

Madame LE SAUX demande de rajouter dans le Règlement Sportif :

- ✓ Un « briefing » obligatoire pour les arbitres par un membre de la Commission Arbitrage ou par le Directoire Technique
- ✓ Préciser le rôle et la composition du Directoire Technique
- ✓ Quelle sanction en cas de manque d'arbitre ? Le Club a le choix de mettre une amende ou de refuser des tireurs ?

Maître Damien TOUYA précise que pour les épreuves qualificatives pour les M20, Seniors et Vétérans il faut appliquer le Règlement Fédéral de l'arbitrage. L'organisateur est libre d'envoyer un mail de rappel aux Clubs concernant la règle de « 1 arbitre pour 4 tireurs », s'il n'y a pas d'arbitre : seuls 3 tireurs pourront participer à l'épreuve.

Concernant l'amende, les Membres du Comité Directeur décident de l'augmenter à 80€.
Le CREO facturera cette amende aux Clubs n'ayant pas respecté la règle de « 1 arbitre pour 4 tireurs » et reversera cette somme au Club organisateur.

Pour les récompenses, le Club organisateur devra prévoir de récompenser au minimum les 4 premiers de la compétition en individuel. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}. Pour la compétition en équipes : seul le podium sera récompensé.

Pour la prime à la performance, préciser que cette dernière est attribuée aux Clubs directement, libre à eux d'en faire profiter leurs tireurs.

Pour la location de matériel pour des événements ou activités, hors saison sportive (vacances scolaires, vacances d'été), le prix est fixé à 8€ par jour et par piste complète. Un chèque de caution de 1500€ sera également demandé.

Maître Magali CARRIER se charge de faire les modifications sur le Règlement Sportif qui sera présenté aux Membres de l'Assemblée Générale du CREO.

2- Calendrier :

Un calendrier est très difficile à mettre en place compte tenu des difficultés suivantes :

- Report des Championnats de France (dernier trimestre 2020).
- A l'épée, beaucoup d'Epreuves en National.
- Pas encore de Calendrier International.

Néanmoins une ébauche du calendrier va être envoyée aux Clubs afin que ces derniers puissent se positionner sur les épreuves régionales, ainsi qu'un document regroupant les compétitions devant être organisées. Les dates, les armes et les catégories ont été fixées par nos Conseillers Techniques. La date des réponses des Clubs organisateurs est fixée au 14 Juillet 2020.

Maître Magali CARRIER nous informe sur le caractère très important des dossiers de double surclassement pour la saison 2020/2021, notamment pour les Championnats de France (M15 et M17 2^{ème} année).

Pour les tireurs changeant de Club pour la saison 2020/2021, ils doivent impérativement renouveler leur licence dans l'ancien Club pour pouvoir participer aux Championnats de France individuel et équipe.

Une demande de mutation devra être demandée à la Commission des Mutations de la FFE pour pouvoir intégrer le nouveau Club.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la Réunion du Comité Directeur à 12h.

Jean-Christian CARRIE
Président du CREO

